

Élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles

Pourquoi voter à ces élections ?

Pour élire les parents qui **VOUS** représenteront aux conseils d'école.

A quoi sert le conseil d'école ?

A voter le règlement intérieur et adopter le projet d'école.

A donner des avis et proposer des suggestions sur toutes les questions concernant la vie de l'école comme le rythme scolaire, la restauration, l'hygiène, la sécurité, les activités pédagogiques, les sorties, les activités péri scolaires...

Qui est membre du conseil d'école ?

le directeur de l'école qui préside le conseil, le maire ou son représentant, les maîtres de l'école, un conseiller municipal, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles et les représentants des parents d'élèves.

Comment ça fonctionne ?

Le conseil d'école se réunit **3** fois dans l'année (une fois chaque trimestre).

Le déroulement du scrutin ?

Le vote est secret, la mise sous enveloppe est obligatoire. Je vote selon l'une ou l'autre possibilité définie par l'école.

Puis-je modifier et écrire sur le bulletin de vote ?

L'électeur vote pour une liste sans panachage.

Je ne fais pas de rature, d'inscription ou de marque d'identification.

Je n'ajoute pas, ni ne supprime des noms, je ne modifie pas non plus l'ordre d'inscription des candidats sur la liste.

COMMENT VOTER ?

C'est simple, deux possibilités :

PREMIÈRE POSSIBILITÉ : je vote sur place

je me rends à l'école et je glisse mon bulletin dans l'urne le vendredi 11 octobre 2024 de 8h30 à 12h30

ou

DEUXIÈME POSSIBILITÉ: je vote par correspondance

ÉTAPE 1 : Je choisis le bulletin de vote sans le modifier.

ÉTAPE 2 : Je le mets dans la petite enveloppe marron, ou je ne mets rien si je veux voter blanc.

ÉTAPE 3 : Je mets la petite enveloppe marron dans la grande enveloppe blanche. Je signe au dos.

ÉTAPE 4 : Je fais passer l'enveloppe à l'enseignant par le biais de mon enfant dans le cartable.